

## Avis de mise à l'enquête

Durant les dates de consultation d'un dossier mis à l'enquête, vous avez la possibilité de consulter les plans et documents y relatifs. Pour ce faire, il y a lieu de vous rendre aux bureaux de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Pour formuler des remarques, observations ou oppositions à l'encontre d'un projet, il y a lieu de les noter sur la feuille d'enquête du dossier lors de votre passage en consultation, ou de nous faire parvenir l'ensemble de vos arguments par le biais d'un courrier recommandé, ceci avant la fin de l'enquête publique.

### Enquêtes publiques en cours

#### Consultation du 12 novembre au 11 décembre 2022

##### Plan d'affectation communal

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom) de la Commune de Founex a débuté. Dans ce cadre, elle met également à l'enquête publique la décadastration des parcelles N° 657, 67 (partielle) et 38 affectées en zone village et regroupement au domaine public.

La durée de mise à l'enquête s'étend pour tous deux **du 12 novembre au 11 décembre 2022**.

Les personnes qui ont des remarques à formuler ou souhaitent s'opposer à l'un ou l'autre de ces objets peuvent le faire par écrit sous la forme d'un courrier recommandé ou exprimer leur opposition ou remarque au greffe municipal sur la feuille ad hoc.

La Municipalité répond volontiers aux questions qui sont formulées, par écrit et par mail à l'adresse [administration\(at\)founex.ch](mailto:administration(at)founex.ch). Elles seront traitées dans les meilleurs délais.

**La mise à l'enquête est désormais terminée. Toutefois, les documents y relatifs restent consultables ci-dessous :**

##### Documents mis à l'enquête publique relatifs au PACom :

- [Plan du PACom](#)
- [Règlement du PACom](#)
- [Rapport 47 OAT](#)

##### Documents relatifs à la décadastration des parcelles N° 657, 67 (partie) et 38 :

- [Plan de mutation de la parcelle N° 657](#)
- [Plan de mutation de la parcelle N° 67](#)
- [Plan de mutation de la parcelle N° 38](#)

##### Informations générales accompagnant ces objets (*non soumis à enquête publique*) :

- [Avis de publication dans la FAO concernant le PACom](#)
- [Avis de publication concernant la décadastration des parcelles N° 657, 67 \(partie\) et 38](#)
- [Présentation publique du 6 septembre 2022](#)

#### Consultation du 3 juillet au 1er août 2024

##### **Police des constructions**

<b>Propriétaire(s) :</b>	TREYVAUD FRANÇOIS TERRIMOB SA P/A REGIE ZIMMERMANN SA
<b>Parcelle(s) :</b>	693
<b>Adresse :</b>	Chemin des Meules 3
<b>Descriptif des travaux :</b>	Modification typologie intérieur villa existante modifications des ouvertures, rajout unité extérieur sur la pompe à chaleur, rehaussement sur la fin du mur en limite de propriété sur le chemin des Bioles. Création d'un couvert à l'entrée et d'une jardinière
<b>Infos compl. :</b>	No CAMAC : 225142

#### Consultation du 15 juin au 14 juillet 2024

**Police des constructions**

**Propriétaire(s) :** Claudia Pardo & Alexandre Lejeune  
**Parcelle(s) :** 1400  
**Adresse :** Rte de Suisse 18a  
**Descriptif des travaux :** Installation de 2 pompes à chaleur air/air en cascade  
**Infos compl. :** Néant.

## Consultation du 15 juin au 14 juillet 2024

**Police des constructions**

**Propriétaire(s) :** Agron Alpina Swiss Immobilier SA  
**Parcelle(s) :** 132  
**Adresse :** Rte de Suisse 61  
**Descriptif des travaux :** Démolition de la maison existante et construction d'un bâtiment de 2 logements, 2 couverts à voiture, chauffage par PAC et panneaux photovoltaïques  
**Infos compl. :** Art. 50 futur PACOM : le calcul de la surface bâtie déterminante ne concerne que les constructions principales. Les dépendances ne sont pas prises en compte. Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie.

## Consultation du 18 juin au 17 juillet 2024

**Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré**

**Propriété de :** Christiane Steck  
**Parcelle(s) :** 139  
**Adresse :** Ch. de la Marjolaine  
**Objet(s) concerné(s) :** 1 bouleau & 1 frêne  
**Motifs :** Arbres morts  
**Compensation :** 7 quercus robur & 2 prunus cerasus

## Consultation du 18 juin au 17 juillet 2024

**Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré**

**Propriété de :** Christiane Steck  
**Parcelle(s) :** 139  
**Adresse :** Ch. de la Marjolaine  
**Objet(s) concerné(s) :** 2 bouleaux  
**Motifs :** Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés  
**Compensation :** 3 tilleuls et 2 carpinus

## Consultation du 26 juin au 25 juillet 2024

**Police des constructions**

**Propriétaire(s) :** WENGER SYLVAIN  
**Parcelle(s) :** 110  
**Adresse :** Rte Suisse 21  
**Descriptif des travaux :** Démolition du chalet existant, construction d'une villa d'habitation et d'un garage couvert 2 places  
**Infos compl. :** La Municipalité a pris la décision d'octroyer une dérogation à l'adoption in extenso de la notion de Surface bâtie déterminante (selon la norme sia 421), qui détermine l'étendue de l'application de l'IOS de l'article 50 du PACom à l'ensemble des constructions. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré : 2

## Consultation du 29 juin au 28 juillet 2024

**Police des constructions**

**Propriétaire(s) :** LAHSEN IDIKEN , WAFAA LOULID

**Parcelle(s) :** 887  
**Adresse :** Chemin du Lac 3, 1297 Founex

**Descriptif des travaux :** Garage, 2 Couverts, Balcon, Panneaux Photovoltaïques, Lucarnes, Isolation Périphérique, Couvert, Escaliers, 2 PAC air-eau, Mur, Palissade anti-bruit, Portail.

**Infos compl. :** Art. 50 futur PACom: le calcul de la surface bâtie déterminante ne concerne que les constructions principales. Les dépendances ne sont pas prises en compte

## Consultation du 29 juin au 28 juillet 2028

### Police des constructions

**Propriétaire(s) :** PAL GEORGE

**Parcelle(s) :** 250

**Adresse :** Chemin Champs-Rosset

**Descriptif des travaux :** Construction d'une maison familiale, un garage extérieur, une piscine chauffée et abattage d'arbres

**Infos compl. :** Art. 50 futur PACom : le calcul de la surface bâtie déterminante ne concerne que les constructions principales. Les dépendances ne sont pas prises en compte. Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie

## Rester informé d'une mise à l'enquête

Vous pouvez être informé automatiquement des mises à l'enquête lorsqu'elles débutent, au moyen d'un abonnement à InfoCamac, un service gratuit et mis à disposition par l'Etat de Vaud.

[Page InfoCamac de l'Etat de Vaud](#)

---

Administration Communale  
Rte de Châtaigneriaz 2  
Case postale 48  
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88  
88

Fax: +41 (0)22 960 88  
89

Site: [www.founex.ch](http://www.founex.ch)

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)